



# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021 A 19H30**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué en date du onze janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Laetitia VENNER, Maire.

**Nombre de membres :** 19

**Nombre de présents :** 15

**Nombre de votants :** 18

**Etaient présents :** Mmes Jocelyne BARBIER, Katarzyna LIARDET, Virginie PETITFOUR, Marie-Claude SUCHET, Véronique TESAURI, Emeline VELLUZ, Laetitia VENNER.

MM. Vincent ARNOL, Harris DUPUIS, Rémy FABRE, Jérémy KLEINBECK, Patrick SAILLARD, Fabien VASSALLI, Lionel WEISS, Mokrane YACEF.

**Procuration(s) :** Mme Carole GEROUDET à Mme Jocelyne BARBIER, Brigitte BOURGEOIS à Laetitia VENNER, Emilie LOPES à Marie Claude SUCHET.

**Absent excusé :** Stéphane METTIVIER.

Madame RAGOT Sylvie, stagiaire est élue secrétaire de séance.

.....  
Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **▪ URBANISME**

### **SUIVI ADS DU 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE**

#### **I – Permis de construire accordés**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| PC 7415020B0008     | déposé le 12/05/20 – GFELLER Pierre-Yves – 129, rue des Mogets – rénovation d'un bâtiment pour la création de 2 logements – accordé le 28/09/2020 |
| PC 7415020B0007/T01 | déposé le 01/10/20 – ALTO BATIMENT – 152, route de Veigy – transfert total du permis de construire – accordé le 12/10/2020                        |

PC 7415018B0005/T02	déposé le 05/10/20 – ELKATTABI Mohamed– route de Marcorens– transfert total du permis de construire – accordé le 13/10/2020
PC 7415020B0002	déposé le 02/03/20 – EL AMRANI Adil – route de Ruaz – maisons d’habitation (4)– accordé le 16/10/2020
PD 7415020B0014	déposé le 21/10/20 – BOUFFORT Tanguy – rue des Mogets – maison d’habitation – accordé le 25/11/2020
PC 7415017B0014/M01	déposé le 13/10/20 – AST GROUPE –route de Ruaz– modification extérieures et de matériaux – accordé le 10/12/2020
PC 7415020B0003	déposé le 03/03/20 – CRIPPA Adriano – 718, rue de Bois Folet– rénovation– accordé le 11/12/2020

## **II – Déclarations Préalables accordées**

DP 7415020B0023	déposée le 25/06/20 – DIAS NOGUEIRA Angelino – 22, allée des Vignes carrées – pose de fenêtres de toit – accordée le 31/07/20
DP 7415020B0024	déposée le 30/06/20 – MOUTHON Anthony – 451, route de Ballavais– panneaux photovoltaïques – accordée le 31/07/20
DP 7415020B0026	déposée le 09/07/20 – BONOPERA Raphaël – 231, rue de Cortelan– piscine, abri de jardin, clôture et modifications de façades, ravalement – accordée le 08/09/20
DP 7415020B0027	déposée le 09/07/20 – FONTAINE Laëtitia – chemin des Ensarmets– clôture – accordée le 08/09/20
DP 7415020B0033	déposée le 10/08/20 – LITTOZ MONNET Annabelle – 891, route de Marcorens–clôture et portail– accordée le 18/09/20
DP 7415020B0034	déposée le 10/08/20 – FROMENTOUX Lionel – 324, rue des Luges– ravalement – accordée le 18/09/20
DP 7415020B0036	déposée le 02/09/20 – BORNAND Thierry – 398, rue de Vidonne – ravalement– accordée le 23/09/20
DP 7415020B0037	déposée le 09/09/20 – ISOWATT – 36, chemin de Concy– panneaux photovoltaïques – accordée le 23/09/20
DP 7415020B0038	déposée le 11/09/20 – TAGAND Catherine – 59, allée des vignes carrées– panneaux photovoltaïques – accordée le 24/09/20
DP 7415020B0039	déposée le 17/09/20 – AMBERE MAYASSI Audrey – 802, route de Ballavais– abri de jardin– accordée le 24/09/20
DP 7415020B0041	déposée le 22/09/20 – CRIPPA Adriano – 759, rue de Bois Folet– pergola– accordée le 08/10/20
DP 7415020B0043	déposée le 30/09/20 – LABOUYRIE Delphine – 335, rue Prés Duboul– clôture– accordée le 08/10/20
DP 7415020B0040	déposée le 18/09/20 – ZEBIRI Julien – 345, rue de Guichard changement de fenêtres– accordée le 13/10/20
DP 7415020B0042	déposée le 22/09/20 – CRIPPA Adriano – 759, rue de Bois Folet– changement destination des locaux– accordée le 22/10/20
DP 7415020B0044	déposée le 02/10/20 – PRADAS Antoine – 171, rue rose des Vents– abri de jardin– accordée le 30/10/20

DP 7415020B0045	déposée le 14/10/20 – CRIPPA Adriano – 759, rue de Bois Folet– changement destination des locaux– accordée le 12/11/20
DP 7415020B0047	déposée le 19/11/20 – TRESKA Massimo – 250, route du Biolet– pergola– accordée le 04/12/20
DP 7415020B0046	déposée le 05/11/20 – BATISSE RIOTTON Tyfanie – 9, route des Arrals– piscine– accordée le 04/12/20

### **III – Certificats d’Urbanisme opérationnels**

Aucun certificat d’urbanisme opérationnel n’a été délivré pendant cette période

M. CRIPPA a déposé plusieurs permis car il s’agit de régularisations.

#### **▪ PERSONNEL**

### **ASTREINTE DENEIGEMENT**

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leurs organisations et la liste des emplois concernés.

Elle indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De mettre en place des périodes d'astreinte d’exploitation afin d’être en mesure d’intervenir en cas d’événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas).
- Ces astreintes seront organisées sur la semaine complète, en cas d’alerte météorologique et sur la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, chaque année.
- Le délai de prévenance de l’agent est fixé à un mois.
- De fixer la liste des emplois concernés comme suit :  
Emplois relevant de la filière technique, agent de maîtrise, responsable du service technique.
- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :  
La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l’Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière

technique et/ou au Ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières et en cas d'intervention, les agents percevront un repos compensateur sur présentation d'un état détaillé comportant notamment le motif de sortie, durée et travaux.

Madame le Maire précise que l'agent ne perçoit pas son indemnité pendant les congés annuels.

Pour l'instant un seul agent communal détient le permis poids lourd pour effectuer ces astreintes. Lionel WEISS demande si d'autres agents doivent passer le permis : c'est effectivement le cas, deux autres agents devraient être formés afin d'assurer une rotation.

Virginie PETITFOUR demande comment le service fonctionne en cas d'absence de l'agent qui réalise les astreintes : le petit tracteur peut permettre de déneiger certaines routes sachant que l'accès à l'école doit être prioritaire.

## ▪ **VIE COMMUNALE**

### **AVENANT AU CONTRAT SHCB**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'après lancement d'un marché à procédure adapté (MAPA) relatif à la préparation et à la fourniture des repas du restaurant scolaire, un contrat a été signé avec le prestataire SHCB pour la commande de repas en liaison froide.

Il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant au contrat, suite à l'intégration d'un prix « maternel » avec grammage différencié, au tarif de 2,65 euros HT par repas. Le tarif précédent était de 2,70 euros HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de marché public entre la Commune de Loisin et la société SHCB.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de marché public entre la Commune de Loisin et la société SHCB.

Katarzyna LIARDET précise que cette mesure vise à limiter le gaspillage alimentaire tout en effectuant quelques économies.

Rémy FABRE ajoute que durant le mois de février les agents qui travaillent à la cantine vont noter les aliments majoritairement jetés, de façon à ajuster le choix des aliments sur les mois suivants. La variété des menus proposés restera la même de façon à ce que les enfants puissent goûter les saveurs.

## **COMMISSION COMMUNICATION**

Marie Claude SUCHET prend la parole : le bulletin municipal est en cours de réalisation. La maquette devrait être envoyée dans les prochains jours. Le numéro sera composé de 40 pages au lieu des 32 prévues initialement.

Sur le site Politeia on compte 78 utilisateurs au lieu de 85 précédemment. Virginie PETITFOUR dit que la mise à jour a pu poser problème. Lionel WEISS ajoute que certaines personnes n'ont peut-être pas apprécié un nombre trop important de notifications, le nombre de notifications correctes est d'environ 4 par semaine.

Le site de la Mairie quant à lui comptabiliserait seulement 10 utilisateurs dans le mois. Ce chiffre doit être vérifié.

Facebook fonctionne bien, c'est le site le plus suivi et commenté.

Le panneau d'affichage est maintenant trop vétuste et onéreux : plusieurs devis sont en attente.

Madame le maire dit que des retours positifs ont été rapportés concernant la communication dans la commune.

## **COMMISSION VOIRIE**

Fabien VASSALLI cite les projets en cours :

- sur la route départementale, la section entre la future maison intergénérationnelle et l'église, le SYANE va profiter des travaux pour enfouir le réseau. Une réunion est prévue sur ce projet avec le SYANE qui prendrait en charge 40 % des 250 000 euros de budget prévu. Il n'y aurait ainsi plus de câbles aériens sur cette zone.

- dossier incendie : la mairie travaille en partenariat avec Thonon Agglo et les pompiers afin de recenser les équipements anti-incendie et faire un inventaire sur la commune. L'agglomération vérifiera ces données. Les pompiers pourront ensuite proposer des installations aux normes.

- Les riverains de la rue de Tholomaz ont adressé à la mairie un courrier de plainte concernant l'aménagement du quartier. Des travaux sont bien prévus : enrobé, sécurisation de la voirie, création de places de parking et embellissement du quartier. Un rendez-vous est prévu le 13 mars à 10h pour évaluer la situation avec Fabien Vassalli, Remy Fabre et Mme le maire. Mokrane YACEF, conseiller municipal du quartier est invité à y assister. Il déplore le problème de stationnement dans le quartier. Fabien VASSALLI précise que la verbalisation par la commune est possible mais nécessite la création d'une régie.

- une réunion a eu lieu avec Jérémie KLEINBECK et M Truffon, cycliste de la commune. L'idée est de créer des itinéraires piétons et cyclistes balisés au sol : un itinéraire sur le haut de la commune (rue des Luges, chemin de Vallon, Place de l'église/ chemin de Luche Martin / Davo de Vi) et un second itinéraire plus bas. Pour cela on attend la suite du projet d'aménagement de Ballavais.

- vidéoprotection : le service sera mis en place vers le 15 février 2021. Il y aura ainsi 11 caméras déployées sur 3 secteurs.

Madame le Maire dit qu'à Chens sur Léman deux infractions ont pu être constatées grâce aux caméras de vidéosurveillance.

## ▪ **CCAS**

Marie Claude SUCHET informe le conseil que le CCAS a répondu à un appel à projet concernant un conseiller numérique (programme France Relance). Ce référent pourrait aider les personnes qui ont besoin d'aide avec les outils numériques. On attend un retour pour la prise en charge financière.

Les Vœux du Maire, la manifestation des rois et le carnaval sont annulés. Les autres manifestations seront organisées au fur et à mesure en fonction du contexte sanitaire lié à la COVID 19.

La choucroute organisée par le Réveil sera organisée sous forme de vente à emporter » sur deux samedis (Prospectus distribués dans les bannettes).

La livraison des domiciles regroupés est retardée de quelques mois. Harris DUPUIS ajoute que les informations sont contradictoires concernant la date de livraison. Un rendez-vous est organisé avec l'entreprise PALOT pour l'aménagement de la cuisine de la salle commune. Six personnes dont deux couples sont déjà intéressés par le projet. Une réunion publique sera organisée lorsque la construction sera plus avancée. Une information paraîtra également dans le bulletin municipal avec talon détachable pour les personnes qui souhaitent davantage d'informations.

## ▪ **TOUR DE TABLE**

Rémy FABRE et Mme Balmer, responsable périscolaire ont travaillé à une solution pour respecter le nouveau protocole sanitaire et éviter le brassage entre les élèves de classes différentes. 3 ilots repas sont installés dans la cantine et 1 ilot dans la salle d'évolution sportive. Il y a deux services. Il a été demandé que seules les familles dont les deux parents travaillent mettent leurs enfants à la cantine. L'accueil périscolaire ferme à 18h00 ou 18h30 pour les personnes qui travaillent en présence et qui peuvent fournir une attestation de leur employeur. Les sorties sont de nouveau échelonnées puisque les activités ont dû être annulées.

Laetitia VENNÉ dit qu'elle a participé à une Conférence Intercommunale des Maires des 25 communes de l'agglomération organisée par Thonon Agglo. La commune de Publier souhaite rejoindre la communauté d'agglomération de Thonon. Cette demande sera votée le 27 février 2021 par le conseil communautaire. Chaque conseil municipal des 25 communes devra ensuite voter individuellement cette décision. Madame le Maire ajoute qu'une réunion de travail est prévue le 19 janvier 2021 sur le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

Rémy FABRE dit que les chemins doivent être repérés et balisés afin de créer un sentier pédestre sur le thème des bancs. Messieurs Paroisse et Rasera ont accompagné des élus pour un repérage dans le village. Il conviendra de demander un droit de passage à certains propriétaires.

Marie Claude SUCHET précise que quatre dossiers de demande d'aide sociale ont été étudiés par le CCAS (permanence tous les premiers jeudis de chaque mois). Jocelyne BARBIER dit le panier relais peut aider des personnes dans le besoin. Pour en bénéficier il faut contacter les assistantes sociales de Douvaine.

Vincent ARNOL suggère d'alterner les activités du soir au service périscolaire afin que tous les enfants profitent d'animations variées. Cette idée est retenue lorsque les activités pourront reprendre.

Harris DUPUIS informe les membres du conseil municipal que 833 boîtes aux lettres sont référencées sur la commune. Par ailleurs, il dispose maintenant de l'accès au logiciel du cadastre, les adjoints peuvent aussi utiliser ce service.

Fabien VASSALLI dit qu'environ 55 sapins ont été ramassés par les services techniques aux abords des points d'apport volontaires. Ils vont être broyés et utilisés pour du « paillage ». Les élus débattent sur les traitements pesticides des sapins et leur épandage.

Laetitia VENNÉ et Katarzyna LIARDET disent que le budget doit être voté lors du conseil municipal du mois de mars 2021. Un débat d'orientation budgétaire privé se tiendra le samedi 06 mars 2021 de 9h00 à midi.

**Le prochain conseil aura lieu le 15 février 2021 à 19h30.**

**La séance est levée à 21h00.**

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,